

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Convention est un instrument juridique international contraignant qui assure aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire, distribuer/diffuser et jouir d'un large éventail d'activités, de biens et de services culturels, incluant les leurs.

En reconnaissant que la culture ne peut plus être seulement un sous-produit du développement, mais plutôt le ressort fondamental du développement durable, la Convention ouvre la voie à un nouveau cadre international pour la gouvernance et la gestion de la culture, en:

- encourageant la mise en place de politiques et mesures culturelles afin de soutenir la créativité et permettre aux créateurs un accès aux marchés nationaux et internationaux, au sein desquels leur œuvres/expressions artistiques seront reconnues et rétribuées et en assurant que ces expressions soient accessibles au grand public ;
- reconnaissant et optimisant la contribution générale des industries culturelles pour le développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement ;
- promouvant la coopération internationale pour faciliter la mobilité des artistes et la circulation des biens et services culturels, spécialement ceux du Sud.

<http://fr.unesco.org/creativity/>



BANQUE D'EXPERTISE
pour renforcer le système de
gouvernance de la culture
dans les pays en développement

Projet UNESCO/UE de Banque d'expertise

En tant que Partie à la Convention de 2005, l'Union européenne contribue activement à sa mise en œuvre. Le programme « Développement humain et social » a été particulièrement important en soutenant des initiatives depuis 2007 et, dans ce contexte, soutient l'UNESCO en lui apportant un financement pour la création d'une Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Le but de ce Projet était de renforcer le rôle de la culture comme facteur de développement durable et de réduction de la pauvreté à travers l'apport d'une expertise de haut niveau conçue pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les pays bénéficiaires aux niveaux national et local.

Chaque mission d'assistance technique a été préparée sur la base des besoins et des priorités identifiées par les pays bénéficiaires grâce à une procédure de sélection. Elles ont été réalisées par des membres de la Banque d'expertise afin de soutenir les bénéficiaires dans leurs efforts pour la mise en place de :

- cadres juridiques, réglementaires et/ou institutionnels nécessaires au développement du secteur de la culture dans leur pays; et
- politiques qui abordent le rôle de la culture dans le développement social et économique, particulièrement en renforçant leurs industries culturelles.

Les pays bénéficiaires étaient les pays en développement qui ont ratifié la Convention et des pays bénéficiaires éligibles au Programme thématique de l'Union européenne « Développement humain et social».

L'assistance technique s'adressait à des institutions publiques :

- ministères, institutions et organismes publics en charge de la culture ou qui ont une influence directe sur la gouvernance de la culture ;
- autorités publiques locales

13 missions ont été réalisées en 2012. Le suivi en 2013 et 2014, effectué sur le terrain ou à distance, a permis d'assurer la pérennité du projet. Chaque année, les nouvelles informations recueillies mettent en évidence l'impact structurel à court et moyen termes des missions d'assistance technique réalisées.

Entre 2011 et février 2015, la banque d'expertise a réuni 30 experts internationaux de haut niveau, spécialisés dans les domaines des politiques culturelles et des industries créatives. En mars 2015, la banque a été renouvelée et étendue à 43 experts, intégrant ainsi de nouveaux champs d'expertise et assurant une meilleure représentativité géographique des experts, grâce au financement de l'Agence suédoise internationale de coopération pour le développement (Sida).

«Nos dirigeants se rendent maintenant compte que nous devons développer les industries culturelles parce que c'est bon pour le secteur culturel, c'est bon pour l'économie, et c'est bon pour la société toute entière»
Dr. Bui Hoai Son,
vice-Directeur de VICAS



Carte des missions d'assistance technique

«C'est un tremplin pour la communauté artistique, parce qu'il s'agit d'un premier pas vers le développement des industries créatives dans le pays. C'est aussi un moyen d'informer les autres ministères de l'importance, de la croissance et du rôle des industries créatives dans l'économie de la Barbade.»
Stephen Lashley, Ministre de la culture de la Barbade

1 Barbade

Législation pour le développement des industries culturelles pour faire de ce secteur celui qui contribue le plus à l'économie du pays

2 Buenos Aires (Argentine)

Recommandations stratégiques afin de transformer la ville en un centre global de production de contenu audiovisuel pour enfants en espagnol : création d'une plateforme audiovisuelle pour enfants et entrepreneurs

3 Burkina Faso

Développement et mise en œuvre de la Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè, permettant aux jeunes de découvrir et de s'identifier à travers diverses formes d'expressions

4 Cambodge

Politique pour les industries culturelles au Cambodge visant à créer un environnement propice au développement de ces industries

5 République démocratique du Congo

Déclaration de politique culturelle, ouvrant la voie à la conception d'une politique culturelle exhaustive conçue localement

6 Haïti

Recommandations visant à renforcer la capacité d'Haïti à offrir des livres de qualité à un prix raisonnable

7 Honduras

Programme de renforcement des capacités pour les professionnels de la culture afin de renforcer la compétitivité, la durabilité et le financement de ce secteur

8 Kenya

Développement d'un programme de formation pour les musiciens et les artistes en art visuel afin de renforcer leurs capacités pour développer des stratégies de marketing pour leurs biens et services culturels à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

9 Malawi

Document de politique culturelle visant à soutenir et à renforcer les opérateurs culturels dans leurs compétences entrepreneuriales

10 Maurice

Livre blanc « Maurice Créative – Vision 2015 » comprenant une stratégie pour les industries culturelles à Maurice afin de développer et encourager la création artistique et l'entrepreneuriat culturel

11 Niger

Développement et mise en œuvre de la Stratégie d'intervention de l'Agence de promotion des entreprises et industries culturelles (APEIC) pour la structuration des filières culturelles au Niger et Plan d'action 2013-2015

12 Seychelles

Politique pour les industries créatives et Stratégie d'action pour le secteur de la musique aux Seychelles visant à améliorer la croissance et le développement d'artistes et d'entrepreneurs culturels qui ont favorisé la création de l'Agence seychelloise pour les industries créatives

13 Vietnam

Développement et mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le développement des industries culturelles du Viet Nam (2014-2020), afin de stimuler l'investissement dans le secteur et faire du pays une des économies créatives les plus importantes de l'Asie du sud-est.

Les dix meilleurs résultats

- 1 Création d'une équipe de 30 experts en politiques et industries culturelles, qui ont transmis leur connaissance et leur savoir-faire à des pays en développement
- 2 Neuf politiques, stratégies et plans d'action conçus ou consolidés à l'échelle nationale pour les industries et secteurs culturels
- 3 Renforcement des capacités des autorités publiques et des professionnels de la culture dans les 13 pays concernés
- 4 Sensibilisation à l'importance cruciale de la coordination et de la collaboration interministérielles pour la mise en œuvre de la Convention de 2005
- 5 Renforcement des liens entre les gouvernements et la société civile, et accélération du rôle catalytique de la société civile dans l'élaboration des politiques

.....

Grâce à l'aide financière de l'Union européenne et à l'expertise de l'UNESCO, le projet de l'UNESCO/UE a dédié 1,5 millions d'euros depuis 2010 à la création d'une équipe de 30 experts et à la mise en œuvre de 13 missions d'assistance technique pour les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

.....

- 6 Sensibilisation des décideurs à l'importance de la Convention de 2005 comme outil d'intégration de la culture dans le développement durable
- 7 Construction de plateformes pour les partenariats entre organisations internationales et bailleurs de fonds, garantissant une action efficace sur le terrain
- 8 Confirmation du rôle des femmes, des jeunes et de l'éducation comme forces motrices de la production culturelle
- 9 Mise en évidence du rôle des technologies numériques dans la création, la production, la distribution et l'accès aux biens et services culturels
- 10 Meilleure compréhension du champ d'action de la Convention de 2005, pour assurer un échange plus équilibré des biens et services culturels